

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES



40, rue Gabriel Crié
92247 MALAKOFF CEDEX
Tél : 01 49 65 29 25

ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET ANIMATION AU PROFIT DES JEUNES EN SITUATION PRECAIRE
HEBERGES DANS LES CENTRES EPIDE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
RC n° 22.M001

En application de l'article R2124-2 du code de la commande publique

Appel d'offres ouvert

POUVOIR ADJUDICATEUR : EPIDE

Date limite de remise des offres
Le lundi 20/06/ 2022 à 12h00

GLOSSAIRE :

- **Acheteur/ Pouvoir adjudicateur** : désigne l'EPIDE, acheteur au sens du CCP et agissant en tant que pouvoir adjudicateur.
- **AE** : acte d'engagement
- **DPGF** : Décomposition du prix global et forfaitaire
- **BPU** : Bordereau des prix unitaires
- **DQE** : Détail quantitatif estimatif
- **CCAP** : Cahier des clauses administratives et particulières
- **CCTP** : Cahier des clauses administratives et techniques
- **CCP** : Code de la commande publique.
- **DCE** : dossier de consultation des entreprises
- **RC** : règlement de la consultation
- **Titulaire** : le candidat attributaire auquel l'acheteur notifie le marché public

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	6
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION.....	8
ARTICLE 3 - ALLOTISSEMENT	8
ARTICLE 4 - FORME DU MARCHÉ.....	9
ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ.....	9
ARTICLE 7 – MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS	11
ARTICLE 10 – ATTRIBUTION ET NOTIFICATION DU MARCHÉ.....	16
ARTICLE 11 – COMMUNICATION ET MODIFICATION DE DCE EN COURS DE CONSULTATION	16
ARTICLE 12 – SOUS-TRAITANCE.....	16
ARTICLE 13 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS	17
ARTICLE 14 – DOCUMENTS DE LA CONSULTATION	17

PREAMBULE

L'établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) peut accueillir annuellement jusqu'à 4000 jeunes âgés de 17 et 25 ans sortis du système scolaire sans qualification professionnelle ou en voie de marginalisation dont certains peuvent être parfois titulaires d'un baccalauréat. Opérateur spécialisé de l'insertion sociale et professionnelle, l'EPIDE assure un accompagnement intensif avec hébergement à destination des jeunes les plus éloignés de l'emploi orientés par de nombreux prescripteurs (mission locales, associations, ...). Il les accompagne vers un emploi durable en leur permettant de vivre une citoyenneté active au quotidien dans l'un de ses 20 centres répartis sur le territoire national.

Assurant actuellement une prise en charge dans le cadre d'un internat de semaine, l'offre de service de l'EPIDE s'articule autour de quatre axes principaux (insertion professionnelle, formation générale ou spécialisée, éducation à la citoyenneté, accompagnement sanitaire et social) et sont modulés en intensité en fonction des besoins du volontaire pour permettre une personnalisation des parcours et ainsi répondre aux besoins particuliers des jeunes recrutés. Les deux tiers des jeunes accueillis à l'EPIDE, y compris les plus en difficulté, sortent en emploi ou en formation à l'issue d'un parcours individualisé de l'ordre de 9 mois. Durant ce parcours, les volontaires perçoivent une allocation de 500 € dans le cadre du contrat d'engagement jeune (CEJ) afin de leur permettre d'accéder au centre (transport) et de couvrir leurs besoins essentiels.

Selon le COP pour 2024 signé le 17 mars dernier (disponible sur demande), l'EPIDE accentue l'intensité de sa prise en charge et oriente son recrutement vers les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en cumul de vulnérabilités. A cette fin, l'internat de semaine à vocation à être étendu le week-end et pendant les périodes de fermeture annuelles de sorte à accueillir des jeunes en forte précarité voire en voie de marginalisation. Dans ce cadre, chaque centre proposera à 60 jeunes au plus un accueil et un accompagnement dans les centres EPIDE. A titre indicatif, dans cette première phase de montée en charge, les jeunes accueillis vont de 16 à 45 selon les centres. Les 60 places occupées seront atteintes par un centre sous quinzaine.

Cette ouverture porte plusieurs objectifs :

- a. Donner accès à l'EPIDE à des jeunes sans hébergement et ceux hébergés dans des solutions précaires jusqu'à présent exclus du dispositif faute de certificat d'hébergement pérenne.
- b. Favoriser l'accès à l'EPIDE aux jeunes hébergés en/sortants de structures collectives, hébergés en structure d'urgence, relevant de l'aide sociale à l'enfance ou encore réfugiés statutaires en centres pour demandeurs d'asile, qui ont besoin conjointement d'une solution d'insertion professionnelle et d'hébergement.
- c. Faciliter l'accès aux centres à partir de zones mal desservies par les transports et/ou éloignées des centres EPIDE en évitant aux jeunes les longs trajets fréquents et des coûts de transports dissuasifs.
- d. Réduire les sorties anticipées liées aux difficultés de logement des volontaires en cours de parcours.
- e. Permettre aux jeunes qui le souhaitent de couper avec un environnement toxique.

D'ores et déjà, quatre centres pilotes proposent aux jeunes un accueil et un accompagnement dans les centres EPIDE depuis le 11 mars dernier, selon des modalités d'organisation variées :

- Intervenants : association d'hébergement, agence d'intérim à vocation sociale, prestataires de service intervenant en centres d'hébergement et/ou auprès de public des quartiers politique de la ville (QPV) (surveillance, gardiennage, sécurité) ;

- Qualifications : moniteur éducateur, éducateur spécialisé, agents d'accueil et/ou de surveillance, voire un mixte de ces qualifications ; certains agents sont titulaires d'un SSIAP ou d'un CQP Agent de prévention et de sécurité (APS) ; tous ont une expérience des jeunes en difficulté ;
- Nombre d'intervenants (cycle matin ; après-midi, nuit) : 2/2/2 ou 2/3/2. Une troisième personne permet d'envisager des animations le cas échéant hors site avec des jeunes en journée ou soirée, sur des horaires à préciser.
- Type de prestations : surveillance, sécurité, régulation, accompagnement des jeunes (accès aux salles d'activités, distribution des repas, supervision du ménage, supervision des activités à l'initiative des jeunes, animations à l'initiative de l'intervenant sur site voire en extérieur) ;

L'accompagnement peut prendre diverses formes, accompagnement simple lorsque les jeunes prennent l'initiative de solliciter le prestataire pour accéder aux installations, salles, matériels, accompagnement plus développé lorsque le prestataire propose aux jeunes des activités à son initiative sur le site, voire très développé lorsque le prestataire propose des activités à l'extérieur des sites.

Les différents intervenants ont également assuré l'accueil et l'accompagnement des jeunes pendant une semaine de fermeture pendant les vacances de printemps.

Ces sites pilotes ont permis de préciser les règles et conditions de fonctionnement, les modalités organisationnelles, les relations entre équipes de semaine et de week-end ...

A noter que l'accueil et l'accompagnement de week-end ne relève pas de l'offre de service de l'EPIDE, les règles de fonctionnements sont assouplies ; elles relèvent des règles de vie usuelles dans les centres d'hébergement. Le week-end est dédié au repos des jeunes. Le prestataire restauration de l'EPIDE prépare les petits déjeuners et diners du week-end qui sont à réchauffer. Ces modalités assouplies expliquent le choix recourir à un tiers pour assurer l'accueil et l'accompagnement des jeunes dans les centres EPIDE pendant les week-end et période de fermeture, les équipes de l'établissement auraient été mises en difficulté à faire respecter par les mêmes jeunes deux cadres différents l'un de semaine et l'autre de week-end.

Au-delà de ces organisations, les premiers retours des jeunes révèlent leur satisfaction, voire leur soulagement pour les plus en difficultés d'entre eux. Leurs aspirations résident dans la possibilité d'activités durant les week-ends voire d'animations proposées sur site ou en extérieur.

Le lancement imminent de l'appel d'offre relatif à l'accueil, accompagnement et animation au profit des jeunes en situation précaire dans les centres EPIDE constitue une nouvelle étape vers la généralisation de l'accueil et l'accompagnement des jeunes le week-end dans les centres EPIDE dès le mois de juillet 2022 avec une cible d'ouverture en juillet et pour l'été d'une moitié des centres dont les quatre centres pilote et en septembre pour l'autre moitié.

A ce titre, l'EPIDE recherche des partenaires ayant l'expérience des jeunes en situation de vulnérabilités pour assurer leur accueil et leur accompagnement dans les centres EPIDE durant les week-ends et les périodes de fermeture. Pour ce faire, l'EPIDE se mobilise pour accompagner ces partenaires de terrain à même de co-porter cette mission.

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet l'accueil, l'accompagnement et l'animation au profit des jeunes en situation précaire hébergés dans les centres EPIDE le week-end, jours fériés et jours cadres et pendant les périodes de fermeture annuelles obligatoires.

Elle vise notamment à :

- Assurer la régulation sociale des jeunes en week-end, jours fériés, journées cadres (10 par an) et périodes de fermetures administratives (3 à 7 semaines par an ; une semaine = 5 jours ouvrés - du lundi au vendredi) administratives des centres EPIDE selon les règles de fonctionnement en vigueur ;
- Gérer les flux (entrants/sortants, restauration...), la vie quotidienne des jeunes dans les centres (sommeil, restauration, ménage, hygiène, accès aux salles d'activités ...) et les événements de toute nature touchant aux personnes et/ou aux biens (activités, incident, panne technique etc.) ;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- Accompagner les jeunes pendant ces périodes dans le cadre d'un projet d'accompagnement précisé par chaque candidat selon le nombre et les compétences des personnels proposés.

Durant ces périodes, les jeunes peuvent prendre l'initiative d'activités individuelles et collectives et solliciter le prestataire à ce titre pour accéder aux installations, salles et/ou disposer des matériels nécessaires ; le prestataire peut également proposer aux jeunes des activités à son initiative sur le site et le cas échéant à l'extérieur des sites s'il peut en assurer l'encadrement.

Dans le cadre de son offre, le candidat précisera son projet d'accompagnement en 2 feuillets et 4 pages au plus et illustrera ses propositions d'exemples concrets. L'implication des volontaires dans le choix des activités est un plus.

La description des prestations et leurs spécifications figurent au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) n° 22.M001.

Enveloppe financière :

L'enveloppe financière sur toute la durée du marché (3 ans) pour les prestations du week-end, jours fériés et journées cadres est estimée à environ 18 846 807.30 € TTC pour les 18 lots.

L'enveloppe financière sur toute la durée du marché (3 ans) pour les prestations des périodes de fermetures administratives est estimée à environ 2 213 192.70 € TTC pour les 18 lots.

Code CPV (Nomenclature communautaire) :

Classification principale
- 79714000-2 - Services de surveillance

Lieu d'exécution de prestations :

EPIDE ALENCON	45, rue de l'Ecole Normale - BP 249 61007 ALENCON CEDEX
EPIDE ALÈS LA GRAND'COMBE	7, Avenue des Mineurs – 30 110 LA GRAND' COMBE
EPIDE BORDEAUX	Etablissement FAUCHER - Rue Léo Saignat – CS 21129 33082 BORDEAUX CEDEX
EPIDE BOURGES OSMOY	La Grande Métairie - 2360 Route de Bourges 18390 OSMOY
EPIDE BRETIGNY-SUR - ORGE	1, Rue du Général Delestraint - BP 68 91223 BRETIGNY-SUR-ORGE
EPIDE CAMBRAI	Caserne Mortier – rue Louis Blériot - BP 50403 59407 CAMBRAI CEDEX
EPIDE COMBREE	1, rue du Chevalier d'Avoynes - BP 3 49520 COMBREE
EPIDE DOULLENS	Chemin de Milly - BP 30070 80600 DOULLENS
EPIDE LANRODEC	Coat-an-Doc'h 22170 LANRODEC
EPIDE LYON-MEZIEU	Zone d'activité des Gaulnes - 12, rue Gustave Eiffel 69330 MEZIEU
EPIDE MARGNY-LES-COMPIEGNE	2317, Avenue Octave Butin 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
EPIDE MARSEILLE	2, Traverse de l'Oasis 13015 MARSEILLE
EPIDE MONTRY	50, Avenue du 27 août 1944 – BP5 77450 ESBLY
EPIDE SAINT-QUENTIN	Zone d'activité de la Vallée Rue de la Chaussée Romaine - BP 70198 02100 SAINT-QUENTIN
EPIDE STRASBOURG	Quartier Lecourbe - 1, rue du Général Picquart - BP 60089 67003 STRASBOURG CEDEX

EPIDE TOULOUSE	3, Avenue du Pr Jean Ducuing 31400 TOULOUSE
EPIDE VAL-DE-REUIL	Parc d'Affaires des Portes - Voie du Futur - BP 233 27102 VAL-DE-REUIL CEDEX
EPIDE VELET	Lycée forestier de Bourgogne 71190 ETANG-SUR-ARROUX

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est un accord-cadre passé selon une procédure d'appel d'offres fondée sur l'article R.2124-2, et R2161-2 à 5 du code de la commande publique. Le marché est passé avec un attributaire pour chaque lot.

ARTICLE 3 - ALLOTISSEMENT

La présente consultation est décomposée en **18 lots** comme suit :

Numéro des lots	Intitulé des lots
Lot n°1	EPIDE ALENCON
Lot n°2	EPIDE ALÈS LA GRAND'COMBE
Lot n°3	EPIDE BORDEAUX
Lot n°4	EPIDE BOURGES OSMOY
Lot n°5	EPIDE BRETIGNYSUR - ORGE
Lot n°6	EPIDE CAMBRAI
Lot n°7	EPIDE COMBREE
Lot n°8	EPIDE DOULLENS
Lot n°9	EPIDE LANRODEC
Lot n°10	EPIDE LYON-MEZIEU
Lot n°11	EPIDE MARGNY-LES-COMPIEGNE

Lot n°12	EPIDE MARSEILLE
Lot n°13	EPIDE MONTRY
Lot n°14	EPIDE SAINT-QUENTIN
Lot n°15	EPIDE STRASBOURG
Lot n°16	EPIDE TOULOUSE
Lot n°17	EPIDE VAL-DE-REUIL
Lot n°18	EPIDE VELET

Chaque lot est un marché public distinct.

Les lots pourront être attribués de façon séparée. Les candidats pourront répondre à un, plusieurs ou à l'ensemble des lots et être attributaires d'un ou plusieurs lots.

ARTICLE 4 - FORME DU MARCHE

Cet accord-cadre est **conclu à prix mixte** détaillé de la manière suivante :

- Une partie conclue à prix globale et forfaitaire annuel (sur DPGF) pour les prestations dispensées les week-ends, jours fériés et Journées cadres par lot ;
- Une partie à bons de commande (sur BPU) pour les prestations dispensées lors des périodes de fermetures administratives des centres, par lot, avec un montant minimum et un montant maximum pour la durée totale du marché (voir article 1.3 du CCAP 22.M001). Pour ces prestations, des bons de commandes successives pourront être émises par les centres EPIDE selon les besoins à satisfaire.

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHE

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa notification pour une durée initiale d'un (1) an. Il est reconductible deux (2) fois par période d'un (1) an, soit une durée maximum de trois (3) ans. La date prévisionnelle de démarrage des prestations est prévue le **15 juillet 2022**, et en tout en état de cause au plus tard deux semaines après la notification pour la moitié des lots et début septembre pour l'autre moitié.

La reconduction annuelle sera tacite. A défaut, l'EPIDE pourra adresser une décision écrite de non-reconduction, au(x) titulaire(s), au plus tard 3 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

ARTICLE 6 – VISITE FACULTATIVE DES CENTRES EPIDE

1) Réunion nationale préalable à la visite

Une réunion sous forme dématérialisée (visioconférence) sera organisée le **30 mai 2022 à 10h00**.

Les candidats souhaitant y participer sont invités à transmettre avant le 26 mai 2022 à 16h00, par voie électronique leur adresse e-mail, via la plateforme de publication du marché à l'adresse suivante : <https://marches.achats-epide.fr/>

Les modalités pratiques de participation à la réunion seront transmises le 27 mai 2022.

2) Visite des centres EPIDE

Il est fortement conseillé aux candidats soumettre une offre de visiter le(s) site(s) concerné (s) par leur (s) offre (s).

Numéro des lots	Date de la visite	Coordonnées
Lot n°1 : EPIDE ALENCON	3 juin 2022 à 10h	Mme Valérie LEFILLATRE Cheffe des moyens généraux 02.33.81.24.64
Lot n°2 : EPIDE ALÈS LA GRAND'COMBE	7 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Catherine PECH 07.84.51.40.40
Lot n°3 : EPIDE BORDEAUX	7 juin 2022 à 10h	Mr le Directeur Romain BOSSARD 05.56.17.54.01
Lot n°4 : EPIDE BOURGES OSMOY	3 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Véronique MILLET 02.48.48.03.11
Lot n°5: EPIDE BRETIGNY-SUR-ORGE	3 juin 2022 à 10h	Mr le Directeur Jean-Luc GELY 01.75.59.20.01
Lot n°6 : EPIDE CAMBRAI	7 juin 2022 à 10h	Monsieur le Directeur Jerome BLANCHARD Tél : 03 27 74 29 61 Mobile : 06 78 33 38 63
Lot n°7 : EPIDE COMBREE	7 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Alexandra SOLAZZO 02.41.94.94.15
Lot n°8 : EPIDE DOULLENS	7 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Emmanuelle LOUISE 03.22.77.82.19
Lot n°9 : EPIDE LANRODEC	7 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Laurence ZELLNER 02.96.32.67.11

Lot n°10 : EPIDE LYON-MEZIEU	7 juin 2022 10h	Mme la Directrice Léa SANTONI 04.27.02.21.61
Lot n°11 : EPIDE MARGNY-LES- COMPIEGNE	7 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Bettina FENET 03.44.83.68.01
Lot n°12 : EPIDE MARSEILLE	7 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Lila SOME 04.95.06.25.70
Lot n°13 : EPIDE MONTRY	3 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Marie-Josée GALAS
Lot n°14 : EPIDE SAINT-QUENTIN	3 juin 2022 à 10h	Mr Enric MARINI Chef de service moyens généraux 03.23.51.40.02
Lot n°15 : EPIDE STRASBOURG	7 juin 2022 à 10h	Mr le Directeur Thierry MAJCHRZAK 03.90.41.01.61
Lot n°16 : EPIDE TOULOUSE	7 juin 2022 à 10h	Mr le Directeur Philippe SALABERRY 05.81.60.89.92
Lot n°17 : EPIDE VAL-DE-REUIL	3 juin 2022 à 10h	Mme Emilie CEZARINE Cheffe du Service Education et citoyenneté 02.32.09.41.31
Lot n°18 : EPIDE VELET	7 juin 2022 à 10h	Mme la Directrice Séverine GILOT 03.25.90.52.21

Lorsque la visite est effectuée les fiches de visite devront obligatoirement être signées et remises avec l'offre du candidat.

ARTICLE 7 – MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

7.1. Modalité de transmission des plis sous format électronique

Les plis (candidature et offres) devront parvenir avant le :
Le lundi 20/06/2022 à 12 h 00 (heure de Paris), terme impératif.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid

Seuls seront ouverts les plis des offres qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres indiquées dans le règlement de consultation et rappelées en page de garde du présent règlement.

En cas de remise de plusieurs plis successifs par un soumissionnaire, seul sera pris en compte le dernier pli déposé.

Les soumissionnaires doivent transmettre obligatoirement leurs offres par voie électronique conformément à la réglementation relative à la dématérialisation de la commande publique entrée en vigueur le 1er octobre 2018 à l'adresse suivante : <https://marches.achats-epide.fr/>

Les soumissionnaires peuvent transmettre dans les délais impartis pour la remise des offres, une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique, placée dans un pli comportant obligatoirement la mention « copie de sauvegarde offres ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le soumissionnaire concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux soumissionnaires de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont :

- un dossier contenant les renseignements relatifs à la candidature (dossier candidature) ;
- et un dossier contenant les pièces de l'offre (dossier offre).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

7.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent-cinquante **(150) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les plis comprennent impérativement les pièces suivantes :

a) **Au titre de la candidature :**

Situation administrative et juridique du candidat :

- Utilisation du formulaire de Document Unique de Marché Européen (DUME) : Les soumissionnaires peuvent utiliser le document unique de marche européen.

OU

- **La lettre de candidature modèle DC1.** En cas de groupement d'entreprises, le verso de cette lettre de candidature devra être signé des autres membres du groupement qui donnent pouvoir au mandataire d'agir en leur nom ;
- La déclaration du candidat, datée et signée par une personne habilitée à engager la société (date et signature originales) **modèle DC2** (toutes les rubriques). Une attention particulière sera portée à la rubrique relative aux références. Une liste des principales prestations de même nature que le présent marché public au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le bénéficiaire sera jointe ;
- Tout document (**extrait K-Bis ou autre**) permettant de s'assurer que le signataire des différentes pièces du marché est habilité à engager sa société, ou bien tout document attestant qu'il a reçu, à cet effet, délégation par une personne ayant pouvoir d'engager juridiquement la société candidate ;
- Une (ou les) **attestation(s) d'assurance** relative(s) aux activités exercées ;
- En cas de redressement judiciaire, le candidat devra fournir une **copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité.**
- Les déclarations fiscales (liasses 3666 et la déclaration URSSAF ou NOT12).

Garanties professionnelles et techniques du candidat :

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le client concerné ainsi que les références concernant la réalisation de prestations similaires à l'objet de la présente consultation ; **Chaque référence sera en lien direct avec l'objet du marché et ayant une bonne connaissance des jeunes en difficultés et ou en situation précaire.**

Chaque référence sera détaillée de manière à permettre à l'EPIDE d'en comprendre la similitude avec ses attentes : volumes, secteur d'activité, nature des prestations réalisées, durée, etc. La date de prise d'effet sera précisée. Les coordonnées des personnes à contacter seront, le cas échéant, indiquées (nom, fonction, téléphone, mail).

N. B. : Une simple liste de sociétés ne répond pas à l'attente de l'établissement.

Le candidat devra, par ailleurs, démontrer ses capacités en moyens humains et matériels (dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat) en communiquant une note faisant apparaître les moyens et l'importance du personnel d'encadrement dont dispose le candidat pour accomplir les prestations, objet du présent marché public.

A défaut de références dans les domaines précités les capacités professionnelles du soumissionnaire seront appréciées au regard de certificats de qualifications professionnelles

délivrés par des organismes professionnels et/ou de certificats de qualité délivrés par des organismes indépendants attestant de leur capacité à exécuter le marché conformément au code de la commande publique.

En cas de groupement, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront appréciées globalement.

Les candidatures ne respectant pas les exigences susmentionnées sont éliminées.

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et leurs qualifications pour les trois dernières années civiles ;

Garanties financières du candidat :

- **Les candidats devront avoir au moins 2 fois le chiffre d'affaires du montant du lot. Dans le cas contraire, leurs candidatures se verraient rejetées.**
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires se rapportant aux prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation sur les trois dernières années. (Le chiffre d'affaires des entreprises ayant moins de trois années d'existence sera apprécié à compter de leur création).

b) Au titre de l'offre :

- Un **Acte d'Engagement (AE) par lot signé** par une personne habilitée ou, en cas de groupement, par le mandataire désigné ;
- L'offre financière du titulaire :
 - la **Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) par lot** dûment complétée et signée par une personne habilitée à engager la société, en version EXCEL et PDF ;
 - le **Bordereau de prix unitaires (BPU) par lot** dûment complété et signé par une personne habilitée à engager la société, en version EXCEL et PDF ;
- L'offre technique du candidat, doit comprendre :

Le mémoire technique décrivant la solution proposée au regard du CCTP 22.M001. Le dossier technique devra présenter les conditions dans lesquelles les soumissionnaires entendent réaliser l'ensemble des prestations prévues au marché. Il sera construit par le soumissionnaire au regard des critères d'analyses définis à l'article 14.1 ci-dessous. A ce titre, le candidat veillera à indiquer sa capacité à proposer des activités d'animation et les moyens qu'il pourra mettre en œuvre à cet effet. Il présentera son projet d'accompagnement en 2 feuillets et 4 pages au plus et illustrera ses propositions d'exemples concrets. Par ailleurs, il veillera notamment, à détailler sa réactivité à substituer en urgence un personnel absent.

- Les candidats devront également indiquer les coordonnées (contact, mail, téléphone, fonction) d'une personne en charge du suivi du marché, d'une personne en charge de la comptabilité ;
- En cas de sous-traitance, le candidat devra fournir le montant prévisionnel en pourcentage des sommes à payer directement au sous-traitant et les conditions de paiement du sous-traitant ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

ARTICLE 9—ANALYSE DES CANDIDATURES ET CRITÈRES DE JUGEMENTS DES OFFRES

9.1. Critère de Jugement des offres

Après examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants avec leur pondération :

CRITERES	POINTS
Prix Coût de la DPGF + BPU	30 points
Valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique <u>Sous-critères :</u> 1- Compréhension des missions de l'EPIDE, des enjeux et attendus de prestation (bonne connaissance du public cible/références) (15 points) ; 2- Moyens humains mis à disposition : formation, CV, qualifications spécifiques, expériences secteur public, social, méthodologie d'intervention, projet d'accompagnement, références, interlocuteur dédié (35 points) ; 3- Organisation générale et suivi des prestations (20 points) .	70 points
TOTAL	100 points

- **Valeur prix 30 points** : La note concernant l'analyse de la valeur financière d'une offre sera appréciée en additionnant le coût total de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot et le coût du bordereau de prix (BPU) du lot, fourni par le candidat.

Note prix = (prix de l'offre TTC la plus basse/prix de l'offre TTC examinée) x 30

NB : les prix utilisés pour le calcul du critère 1 Prix sont en TTC.

Les entreprises non assujetties à la TVA devront impérativement le préciser dans leur offre et transmettre une attestation de non-assujettissement à la TVA dûment signée par le représentant de la structure.

- **Valeur technique 70 points** : La note concernant la valeur technique de l'offre sera évaluée et jugée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat à l'appui de son offre et faisant apparaître les sous-critères susmentionnés.

Sous critère 1/ 15 points : il s'agit d'évaluer le niveau de compréhension du prestataire par rapport au contexte et à la mission de l'EPIDE mais également des enjeux du présent marché. Le prestataire doit avoir une bonne connaissance du public cible c'est-à-dire avoir travaillé dans le

milieu des jeunes en situation précaire ou avec un public en difficulté. A ce titre, il fournira des références.

Sous critère 2 / 35 points : il s'agit d'évaluer le niveau de compétence, de qualification des équipes et le projet d'accompagnement proposé (CV, effectifs, qualifications spécifiques et la méthodologie utilisée au regard de la mission (gestion des évènements en interne : astreinte, renfort... ; CR évènement ..., gestion des incidents. Le prestataire doit prévoir un interlocuteur dédié pour chaque centre.

Sous critère 3 / 20 points : Il s'agit d'apprécier la capacité du soumissionnaire à superviser l'ensemble des prestations, à faciliter à l'EPIDE la continuité de sa mission de service public en proposant par exemple un interlocuteur dédié pour la prestation ; un contrôle des prestations et la capacité à en faire un compte-rendu à détailler ; sa réactivité à substituer en urgence (< à 2H) un personnel absent ou malade (conformément au CCTP).

ARTICLE 10 – ATTRIBUTION ET NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, sera appelé à mettre à jours ces documents administratifs qui devront parvenir dans un délai de sept (7) jours calendaires, à compter de la date de réception de la demande de l'EPIDE.

À défaut, le marché ne lui sera pas attribué et le pouvoir adjudicateur pourra faire appel au candidat suivant.

Il est possible, en accord avec le candidat retenu, de procéder à une mise au point des composantes du marché public sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre ni le classement des offres.

ARTICLE 11 – COMMUNICATION ET MODIFICATION DE DCE EN COURS DE CONSULTATION

Aucune modification ne peut être apportée au dossier de consultation par les candidats.

Un soumissionnaire a la possibilité de poser des questions dans le cadre de cette consultation jusqu'à 6 (six) jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 – SOUS-TRAITANCE

Les entreprises soumissionnaires sont autorisées à recourir à la sous-traitance lors du dépôt leur offre ou en cours d'exécution du marché, à condition d'avoir obtenu de l'EPIDE, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Dans tous les cas, les entreprises soumissionnaires peuvent utiliser le formulaire DC4 (modèle de déclaration de sous-traitance). L'entreprise sous-traitante devra produire les déclarations fiscales et sociales ainsi que les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du code du travail dans les mêmes conditions que celles prévues pour le candidat.

ARTICLE 13 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les renseignements concernant les délais et voies de recours contre toute décision faisant grief au titre du présent marché public peuvent être obtenus auprès du :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
Sis 2-4, boulevard de l'Hautil
BP 322 95027 CERGY-PONTOISE Cedex.
Téléphone : 01.30.17.34.00 - Télécopie : 01.30.17.34.59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

ARTICLE 14 – DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

- Les actes d'Engagement 22.M001 par lot (18 lots) ;
- Les Bordereaux de Prix Unitaire (BPU) par lot ;
- Les Décompositions des Prix Globaux et Forfaitaires (DPGF) par lot ;
- Le CCAP n° 22.M001 ;
- Les CCTP n°22.M001 et ses éventuelles annexes ;
- Le présent Règlement de Consultation.